

Rapport de la Commission de gestion du Conseil communal de Vufflens-la-Ville sur l'exercice 2023.

La Commission de gestion du Conseil communal de Vufflens-la-Ville a la charge de la surveillance de la gestion communale par la Municipalité. Pour la préparation du présent rapport, la Cogest a procédé à l'étude du rapport de gestion de la Municipalité d'une part et d'autre part a sélectionné puis examiné en profondeur certains des thèmes importants pour 2023.

La Cogest tient à relever la bonne qualité du rapport et en remercie ses auteurs. La Cogest tient aussi à remercier l'ensemble de ses interlocuteurs pour leur disponibilité, pour leur confiance et pour la qualité des échanges. Cette collaboration transparente est une des clés essentielles à la bonne gestion communale.

La Cogest s'est focalisée sur 3 thématiques:

1. La gestion de l'administration communale suite à la crise de fin 2022/début 2023.
2. La gestion des eaux usées.
3. La gestion des déchets.

1. Gestion de l'administration communale.

Depuis l'installation de la Municipalité actuelle, et plus particulièrement en 2022, les divergences de vue entre la Municipalité et une majorité du personnel de l'administration communale concernant, essentiellement mais pas exclusivement, la répartition des tâches et les responsabilités respectives se sont renforcées. Cela s'est traduit dans les faits par une dégradation progressive et conséquente du dialogue, une perte de confiance réciproque, un pourrissement progressif de l'atmosphère de travail et, en fin de compte, aux démissions et aux départs de la secrétaire communale et de la boursière, cumulant à elles deux plusieurs décennies d'expérience et de compétence. Par ailleurs, diverses tensions internes à l'administration communale sont apparues, tendant toutes à miner plus avant l'ambiance de travail et à impacter sur la qualité des prestations.

La Cogest avait déjà relevé, dans son rapport 2021, la nécessité pour la Municipalité de traiter les causes des signaux inquiétants détectés. Plus explicite, le rapport 2022 constatait une détérioration de la situation impactant sur la capacité de la Commune à délivrer des prestations de qualité. Le rapport 2023 fait lui le point sur l'état actuel de l'administration communale, les mesures prises et l'atmosphère de travail.

La Cogest , dans sa volonté d'éviter toute cogestion et de respecter le cadre institutionnel de ses compétences, a choisi de ne pas se prononcer sur le bienfondé comme sur les modalités de séparation d'avec certains collaborateurs, mais s'est concentrée sur la mise en oeuvre de mesures correctives et préventives , telles que préconisées dans ses rapports précédents.

La Cogest a eu accès à tous les documents pertinents et a eu l'occasion d'échanger avec toutes les personnes de son choix. Les informations collectées sont protégées par le secret de fonction et ne seront pas révélées. Seule une partie des questions posées et des réponses reçues sont présentées en annexe 1.

Suite à ses investigations, la Cogest prend note que l'administration communale peut aujourd'hui être considérée comme étant en train sortir de la crise, principalement grâce aux faits suivants:

- la majeure partie du personnel de l'administration communale a changé , la nouvelle équipe n'étant complète que depuis Novembre 2023. Une nouvelle dynamique est en place, dans un cadre clair, avec des responsabilités établies de manière transparente (descriptions de poste actualisées, organigramme actualisé) .
- L'apport de compétences externes à la commune (Rapport Didisheim sur l'analyse d'accusations internes à l'administration, Rapport OpenWays sur l'Etat des lieux des pratiques en matière de gestion des RH) ont grandement contribué à l'assainissement de la situation en proposant des solutions constructives.
- L'appui pérennisé et essentiel d'un référent RH , personne de confiance, à laquelle se référer, a été soulignée tant par le personnel de l'administration que par la Municipalité. Nécessaire pour tous donc, ce poste restait toutefois à pourvoir à la fin 2023. Il est aujourd'hui pourvu et ce depuis le 1.6.2024.
- La volonté affichée, tant de la Municipalité que de l'administration communale, de ne pas retomber dans les travers du passé, de rétablir des mécanismes de communication interne adéquats.
- La succession des démissions/licenciements a induit une série de remplacements ad hoc, essentiels au bon fonctionnement de la Commune. Des mesures correctrices d'urgence ont été prises de manière à préserver la qualité générale des prestations rendues à la population (notamment au niveau du Contrôle des habitants) ou leur légalité (utilisation des sceaux communaux, signatures).
- Aujourd'hui stabilisée, l'administration communale est à jour dans tous ses domaines de compétences . Il n'y pas de surcote significatif à signaler pour la période considérée. Des ajustements sont toujours en cours mais il s'agit clairement d'actualisation de pratiques désuètes, pas de corrections nécessaires à un dysfonctionnement avéré (bourse, classement).

Reste que de l'avis de tous, l'ambiance de travail aujourd'hui n'a plus rien à voir avec celle d'il y a une année. La cohésion, tant interne à l'administration communale qu'entre l'administration et la Municipalité, est résolument meilleure . Les rôles et responsabilités de chacun sont clarifiés. Le processus reste toutefois fragile et il est essentiel que tous les concernés poursuivent sur cette lancée , en préservant les sensibilités, personnalités, et responsabilités de chacun.

Recommandation 1

La Cogest recommande de finaliser le recrutement d'un référent RH dans les meilleurs délais, chacun s'accordant à voir dans cette fonction un élément essentiel au bon fonctionnement des relations employeurs /employés.

Recommandation 2

La Cogest recommande à la Municipalité de poursuivre les efforts entrepris en terme de dialogue et de « teambuilding » ainsi que de se former, par exemple auprès de l'UCV qui propose une formation « Rôles et responsabilités dans les communes »

Recommandation 3

Au cours de ses travaux la Cogest a réalisé que la Secrétaire du Conseil, restait la seule personne actuellement rémunérée à l'heure, sans contrat. La Cogest recommande à la Municipalité et au Bureau du Conseil de finaliser un contrat pour ladite Secrétaire et d'intégrer son salaire dans l'échelle des salaires de la commune.

2 . Gestion des eaux usées

Construite en 1989, rénovée en 2009, la STEP de Bremblens, près du Moulin du Choc, a pour objectifs de transporter les eaux usées au moyen des collecteurs et de traiter les eaux usées des 7 communes formant l'Association Intercommunale d'Épuration des eaux usées de Vuflens-la-Ville et environs (AIEV). Le siège de cette association est à Vuflens-la-Ville, la plus grosse commune concernée, d'où le nom. Les 6 autres communes sont Aclens, Bremblens, Gollion, Mex, Romanel-sur-Morges, Saint-Saphorin-sur-Morges (Echichens).

L'AIEV, organe directeur rapportant aux communes concernées, est composée d'un Conseil intercommunal, d'un Comité de direction et d'une Commission de gestion. La commune de Vuflens-la-Ville, est représentée au sein de ces instances par 1 Municipal au sein du Comité de direction et par 5 conseillers communaux (et 2 suppléants) au sein du Conseil intercommunal. En 2023, Vuflens-la-Ville n'était pas représentée au sein de la Commission de gestion. L'AIEV s'est dotée de statuts en 2016 et d'un règlement en 2021.

Le Conseil intercommunal de l'AIEV se réunit en séance plénière 2 fois par an, fin juin pour l'examen des comptes et fin de l'année pour la présentation du budget. La participation de chaque commune se définit en fonction des EH (équivalents- habitants) tenant compte du nombre d'habitants, des entreprises et des bâtiments administratifs ou commerciaux de la commune. Ainsi en 2023, le nombre des EH pour Vuflens-la-Ville s'élevait à 1586, pour un total de 8160.

Le budget annuel 2023 s'établissait à 911'000 Chf (comptes: 893'573 Chf) , dont 173'629 Chf pour Vuflens-la-Ville, somme largement à la hausse par rapport au budget précédent (716'000 Chf pour 2022). Cette augmentation est toutefois justifiée par les variations récentes des coûts de l'énergie passés de 5cts le kWh en 2022 à 68 en 2023. En fin de compte le budget 2024, basé sur 19cts le kWh, établi à 760'000 Chf, reflète mieux la réalité des frais de fonctionnement.

Au niveau technique, la STEP de Bremblens remplit son rôle et fonctionne de manière considérée comme généralement adéquate. En temps normal, elle traite un débit moyen de 1200 m³/j avec des pics, rares mais réels, à 3000 m³/j en temps de grosses pluies (et dans ce cas quelques problèmes récurrents surgissent, cf ci-dessous).

Suite à la visite sur site et à la lecture des documents disponibles un certain nombre de questions restent d'actualité sur ce dossier:

- Adéquation / intégration à la stratégie cantonale:

Les STEP vaudoises sont actuellement en pleine mutation afin de pouvoir répondre aux nouvelles exigences fédérales sur le traitement des micro-polluants. Pour mettre en oeuvre ce traitement, les plus grandes STEP du Canton devront être totalement réaménagées d'ici 2035. Selon la planification cantonale de l'épuration vaudoise établie en 2016, ces STEP régionales traiteront près de 90% des eaux usées du Canton à cet horizon. Près de la moitié des STEP actuelles seront raccordées sur ces installations. Pour les communes de la région, à l'horizon 2040, les micro-polluants seront traités à Penthaz (projet-pilote, en fonction, jugé comme très efficace), La Sarraz (à transformer), Morges (à transformer) et la Senoge, regroupant les communes de Vuillerens, Colombier, Cottens, Grancy et Senarclens (à construire). Environ 80 autres STEP seront maintenues plus ou moins telles quelles. Cela devrait être le cas pour la STEP de Bremblens.

- Les micro-polluants ex-Bremblens:

La STEP n'a pas les capacités actuellement de traiter les micro-polluants. Elle n'en a pas non plus l'obligation puisque la STEP est aujourd'hui largement en dessous du seuil défini comme critique (24'000 EH) et à partir duquel des subventions cantonales et fédérales sont disponibles. Avec les futures STEP de nouvelle génération des environs, la STEP de Bremblens restera la seule à ne pas traiter les micro-polluants mais le fera en toute légalité, le seuil limite n'étant pas atteint et le débit de la Venoge étant largement suffisant pour absorber les eaux épurées en l'état. Et ce d'autant plus que les eaux de la Venoge en amont de la STEP seront traitées.

- Les eaux claires parasites:

D'une manière générale, les eaux claires ne doivent pas être mélangées avec les eaux usées, qui doivent être traitées avant leur déversement dans le milieu naturel.

En particulier avec le système séparatif des eaux, les collecteurs d'eaux usées ne doivent pas contenir d'eaux claires, ceci afin de ne pas diminuer l'efficacité de la station d'épuration, ce qui conduirait à une augmentation des coûts d'exploitation de la STEP, ainsi qu'à un accroissement des charges polluantes rejetées. Des mauvais raccordements, ainsi que les défauts des collecteurs sont à l'origine de ces problèmes.

Dans le cas de la STEP de Bremblens des eaux claires parasitent le système de manière quasi permanente, soit via le système de collection des eaux, soit à cause de pluies prolongées. Ces problèmes se situent au niveau des réseaux communaux et non dans le réseau des collecteurs dépendant de l'AIEV. Les 7 communes de l'AIEV sont concernées, aucune d'entre elles ne se singularise comme bon élève/mauvais élève.

En moyenne, et pour illustrer le propos, il est estimé que par temps sec, 41% des eaux traitées par la STEP sont des eaux claires parasites, cette proportion peut monter à 80 % lors de fortes pluies.

- Les pratiques citoyennes:

Aujourd'hui, la visite de la STEP l'a confirmé, il y a encore trop de matériaux divers flottant dans les eaux usées et n'ayant à faire là: lingettes surtout mais aussi légumes divers, articles hygiéniques, préservatifs etc..

- La consommation énergétique:

La STEP de Bremblens consomme de l'énergie, particulièrement sur 2 étapes du processus d'épuration, l'oxygénation du décanteur biologique et le digesteur des boues, particulièrement à l'étape de l'asséchage. Les productions auto-générées, les panneaux solaires récemment installés et la production de gaz du digesteur, ne dépassent pas 20 à 30 % de l'énergie nécessaire. A noter qu'au moment de la visite la production de gaz était ralentie suite à une défectuosité du moteur concerné et qu'une forte odeur de gaz émanait du local dédié. La STEP s'est récemment dotée d'un parc de panneaux photovoltaïques malheureusement pas aussi important qu'escompté, notamment parce l'espace disponible avait été surestimé.

- Une extension de l'AIEV?

Dans une étude réalisée à la demande de la DGE sur la régionalisation de l'épuration dans la région de Bremblens en 2021, il ressort que l'idée première d'ajouter à terme les communes de Senarclens, Vuillerens et Colombier à l'AIEV n'était pas réaliste, principalement faute de place. La nouvelle idée étant maintenant de construire la nouvelle STEP Senoge évoquée plus haut.

Les recommandations ci-dessous s'adressent à la Municipalité de Vufflens-la-Ville exclusivement, libre à elle d'en relayer le contenu au Comité de direction de l'AIEV, via le Municipal concerné, et/ou au Conseil intercommunal via les Conseillers communaux concernés.

Recommandation 4

L'AIEV se finance actuellement via une répartition des coûts entre les communes basée sur les EH. C'est la pratique courante pour les associations intercommunales depuis des années. Cette pratique tend aujourd'hui à se modifier, les nouvelles associations créées, ou en voie de création, mettant sur pied une répartition des coûts basés à 50 % sur les EH et à 50% sur les débits acheminés. Cette nouvelle version étant jugée plus réaliste pour les communes. La Cogest recommande d'examiner cette proposition.

Recommandation 5

La Cogest recommande de s'assurer que les séparatifs sur le territoire communal soient performant afin de diminuer au maximum les pollutions par les eaux claires émanant de la commune.

Recommandation 6

La Cogest recommande de sensibiliser régulièrement la population de la commune à ce qu'il est permis d'évacuer via les eaux usées en utilisant les supports existants (BIOV, Directives sur la gestion des déchets, etc...)

Recommandation 7

Dans son rapport de 2021, la DGE jugeait la qualité de la plupart du matériel en place à la STEP de « passable » à « mauvais ». Elle ajoutait la présence d'une odeur de gaz dans le local concerné et recommandait d'y remédier. La Cogest recommande de s'assurer que la maintenance de tous les équipements est garantie.

Recommandation 8

Dans le rapport de la délégation AIEV au CC de VLV (2022), il est mentionné que « tous les documents en lien avec l'AIEV sont sauvegardés dans notre intranet communal ». C'est probablement vrai mais cela reste inaccessible à ceux qui ne sont pas membre de la délégation. La Cogest recommande de faciliter l'accès à ces archives.

3. Gestion des déchets

Fin 2022, la Municipalité a été informée que le responsable et propriétaire de la compostière d'En Faraz allait cesser ses activités au 31 décembre 2023. Aucun successeur potentiel n'a été identifié.

Dès lors, la Municipalité s'est attachée à définir une alternative. C'est finalement l'option de rattacher la commune à la déchetterie intercommunale de Valorsa, regroupant déjà les communes voisines de Gollion, Penthaz et Penthalaz, qui a été retenue. Une convention en ce sens a été signée en octobre 2023. Une communication à tous les habitants, claire, pertinente et incluant les nouvelles directives, a été distribuée début décembre.

De plus, la Municipalité a également établi un contrat en décembre 2023 avec la société BioEcoEnergie, sise à Gollion, qui transforme en énergie les déchets de cuisine.

Avec ces 2 nouveaux contrats, la quasi-totalité des déchets produits par la population de la commune est gérée de manière adéquate.

Dès le 1 janvier 2024, la population de Vufflens-la-Ville a donc 3 possibilités d'éliminer ses déchets:

- la déchetterie intercommunale de Valorsa, accessible 5 jours par semaine, pour tous les déchets, sauf les déchets de cuisine.

- Le local dédié dans le bâtiment de la Grande Salle, accessible 6 jours par semaine, pour le PET, l'aluminium, les capsules de café, les huiles végétales, les piles, le sagex, les déchets de cuisine et les textiles.
- Les ramassages réguliers d'ordures ménagères (1 x/semaine +conteneurs dédiés), du verre (bimestriel), du papier/carton (bimestriel) et des objets encombrants (trimestriel).

Ce système, comme toutes les innovations, génère de nombreuses réactions, positives (accessibilité, palette de possibilités, etc...) ,comme négatives (coût , rythme des ramassages ralentis, compatibilité PECC, etc...). Toutefois la mise en oeuvre de ce système, initié en 2024, se situe en dehors du cadre de ce rapport.

4. Suivi des recommandations de la Cogest

La Municipalité a établi un tableau des recommandations de la Cogest et de leur suivi, ce qui a le mérite de synthétiser sur un seul document les recommandations et les réponses apportées, ou pas. La Cogest remercie la Municipalité de cette initiative.

La Cogest constate que les dossiers des sites pollués n'ont pas évolués mais que cela est dû aux lenteurs administrative du Canton et ne saurait être reproché aux autorités communales.

La Cogest se félicite particulièrement que toutes ses recommandations concernant les dossiers de la sécurité informatique et de la gestion des ressources humaines communales aient été prises en compte. La Cogest tient toutefois à rappeler que ces dossiers s'étalent dans le temps, sont évolutifs et impliquent de conserver une attention et une vigilance de tous les instants.

5.Conclusion

Au vu du rapport de gestion 2023, à l'unanimité, la Commission de gestion propose au Conseil communal de Vufflens-la-Ville d'adopter le préavis N° 6/2024, en particulier:

1. d'adopter le rapport de gestion 2023 de la Municipalité;
2. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2023;
3. de prendre acte des remarques et recommandations de la Commission de gestion.

Vufflens-la-Ville, le 14 juin 2024

Fanny Allienne



Hervé Bandini



Marie-Laure Lüscher



Patrick Wicht



Laurent Corbaz (Président)



Annexe 1: Questions de la Cogest concernant la gestion de l'administration communale.

Interlocuteurs: Municipalité, administration communale, Secrétaire du Conseil communal.

1) Comment évalueriez-vous le fonctionnement actuel?

La gestion de la crise a été longue et très compliquée, on est parti de très bas, d'une situation très pesante, dysfonctionnelle, où les concernés évitaient de se parler. Heureusement à l'heure actuelle, il existe une excellente cohésion, les rapports sont fluides autant entre la Municipalité et l'administration communale qu'au sein de l'administration communale elle-même, les personnes osent se parler, se poser des questions etc... La leçon est claire, personne n'a envie de revivre le processus.

2) Quelle est l'ambiance de travail ?

Très bonne, les concernées soulignent la qualité de l'accueil au sein de l'équipe actuelle.

3) Avez-vous identifié d'éventuels dysfonctionnements?

La manière de travailler était différente, un peu obsolète, et lors de la transition il a parfois été difficile de retrouver certaines informations, de plus il n'y a pas eu de mise au courant possible. De nombreuses informations semblaient être difficilement accessibles alors que désormais elles le sont facilement pour les Municipaux. Chaque remplaçant sait où ce dont il a besoin. A noter que cette transition a pris du temps jusqu'au rétablissement de la situation et au bon fonctionnement actuel.

4) Une estimation des coûts de la crise passée a-t-elle été faite?

Non.

5) Quel bilan tirez-vous de cette crise?

Le bilan actuel est positif, la sortie de crise a permis aux Municipaux de mieux comprendre le fonctionnement de l'administration communale. Le niveau d'exigence du contrôle des habitants a été relevé avec l'arrivée des nouvelles collaboratrices, le fonctionnement est plus rigoureux qu'auparavant.

6) Y-a-t-il encore des procédures en cours suite à la crise du printemps 2023?

Non.

7) Les Conseils juridique (avocat) et RH sont-ils pérennisés?

Oui, avec la société externe Movis. Dès le 1.6.2024, chaque employé peut prendre contact avec eux en cas de besoin (travail, santé, problèmes personnels). Au niveau du coût, il s'agit d'un forfait annuel de 2300.Chf et ensuite le tarif est de 200.-/h. En cas de problèmes importants les personnes seront redirigées ailleurs. Toute prise de contact sera confidentielle et aucun échange entre la société et les employés-ées sera transmis à la Municipalité.

8) De quelles manières s'articulent aujourd'hui le suivi et les conseils RH conseils?
Cf pt 7.

9) Quelle est la réorganisation proposée?

Le nouvel organigramme propose un cadre clair. La Cogest y a eu accès.

10) Des objectifs sont-ils fixés?

Oui.

11) Des entretiens annuels de suivi ont-ils lieu?

Oui.

12) Quel était l'état des dossiers lors de votre prise de fonction?

Généralement bon, exception faite du contrôle des habitants.

13) Questions informatique: procédures actualisées ,accès simplifié, sécurité renforcée?

Tout a été effectué.

Annexe 2: Questions de la Cogest concernant la gestion des eaux usées.

Interlocuteurs: Municipal concerné, responsable de la STEP, 2 membres de la délégation du CC à l'AIEV.

A noter que l'essentiel des réponses données sont déjà mentionnées dans le texte du rapport et ne seront pas répétées ci-dessous.

1. Le secteur est en pleine mutation. Le plan cantonal 2016-2040 vise à réduire les micro-polluants de 80%. Bremblens ne fait pas partie des 16 pôles concernés. Du coup comment est-ce que cette STEP va s'articuler avec les autres?

La STEP de Bremblens va continuer à fonctionner de manière autonome.

2. Une extension du nombre de communes rattachées à la STEP est-elle envisageable?

Non.

3. Les coûts de l'énergie étant très fluctuants, la production d'énergie locale peut-elle augmenter?

Pas vraiment, faute de place.

4. Respect des normes: les 3 derniers rapports des membres de VLV de la commission intercommunale mentionnent des pollutions diverses (nitrites, phosphore, ammoniacale etc...) et les qualifient de souci. Comment y pallier sachant que tout part à la Venoge?

Cf rapport.

5. Comment sont entretenus les divers réseaux vers la STEP?

La STEP en est responsable.

6. La pollution des eaux usées par les eaux claires semble être un problème récurrent ,quelles solutions? Quelles origines? ?Un point particulier pour Vufflens?
Cf rapport. Pas de point particulier pour Vufflens-la-Ville.

7. Comment fonctionne la Commission?
Cf rapport.

8. Les calculs des EH sont-ils actualisés chaque année?
Oui.

9. Y-a-t-il des rapports annuels, des rapports de gestion?
Oui.

10. Points forts / points faibles?

Selon le responsable de la STEP, hormis le manque d'espace, la STEP elle-même n'a pas de point faible .

La problématique de l'archivage est connue et sera résolue dans un avenir proche , notamment par le rapatriement des archives à Vufflens-la-Ville.

Annexe 3 : Questions de la Cogest concernant les déchets.

Interlocuteurs: Municipalité, propriétaire du site d'En Faraz.

1. Pourquoi le site d'En Faraz a-t-il été abandonné?

Le site n'était plus conforme d'une part. Et d'autre part le propriétaire désirait arrêter cette activité.

2. Quelles étaient les autres options envisagées, hormis Valorsa?

Il a été envisagé de créer une autre déchetterie à Vufflens mais il n'y avait pas de terrain disponible. Il a également été question de créer une déchèterie intercommunale avec Aclens mais cela n'était pas rapidement envisageable. De ce fait la solution la plus logique était de s'associer avec à l'intercommunale de Penthaz/Penthalaz/Gollion liée au site de Valorsa, vu sa proximité. Un contrat a été établi en ce sens avec Valorsa.

La Municipalité n'a pas voulu cesser complètement le porte à porte et a décidé de conserver un ramassage même s'il est désormais plus espacé. Il s'agit d'un service à la population (notamment pour ceux qui n'ont pas de voiture). A noter que les autres communes alentours ne font plus de porte à porte.

3. Quel est le coût de la convention de gestion signée avec Valorsa?

Le coût est supérieur à celui d'En Faraz mais il ne s'agit pas du même service. Ce coût se reflète dans l'augmentation de la taxe communale sur les déchets. La Cogest a eu copie de la convention.

4. Copie du contrat avec BioEcoEnergie?

La Cogest a obtenu cette copie.

5. D'ou vient cette rétrocession exceptionnelle de Tridel?

Il s'agit de 5'000.- pour donner suite aux bons résultats des années précédentes.

Annexe 4 : Autres questions de la Cogest.

Interlocuteurs: Municipalité

1. Page 5 : de quels enjeux parle-t-on dans le cadre de la collaboration avec les autres communes?

La Municipalité prend note de la remarque et s'attachera à mieux formuler ce qui pertainent pour la commune de Vufflens- la Ville.

2. Page 6: La Cogest n'a toujours pas vu l'organigramme!

L'organigramme a été obtenu.

3. Page 7: La Cogest est consciente des diverses difficultés rencontrées dans la période de transition et félicite la Municipalité pour son implication positive, dommage que les explications soient partielles et parfois contradictoires...

La Cogest a soulevé de petites incohérences chronologiques dans le texte. La Municipalité reconnaît qu'elle aurait pu mieux formuler ce point.

4. Page 8: Pourquoi une telle augmentation des heures des auxiliaires Pic & Croc?

Cela est dû aux heures d'ouverture supplémentaires (10.5 heures hebdomadaires de plus par rapport à l'année précédente). Il y a d'avantage d'enfants et une augmentation du temps de travail du personnel.

5. Page 12: Le rapport de gestion de l'ARGdV contient-il des infos pertinentes pour VLV?

Cf pt 1.

6. Page 13 : Quelles activités de la SEVA impactent la gestion de VLV?

Cf pt 1.

7. Page 14: Idem pour la SIVA?

Cf pt 1.

8. Page 17: qu'entend-on par fréquence?

Nombre de jours ouverts.

9. Page 19: Il n'y a donc plus de liste d'attente à Pic et Croc pour les enfants de VLV, correct?

Il subsiste de l'attente pour les enfants d'autres communes mais tous les enfants de Vufflens ont pu être pris à Pic et Croc lors de la dernière rentrée scolaire. A noter que le nombre ne peut désormais pas être augmenté. Selon l'OAJE au maximum 24 enfants peuvent être accueillis l'après-midi . Cette contrainte n'est pas valable pour le midi où le maximum a été fixé à 40 enfants, passé ce nombre cela ne serait plus l'érable. La mise en place du repas libre (les enfants mangent de façon échelonnée) désengorge l'attente pour le repas et facilite l'accueil.

10. Page 19: Quels sont les coûts générés par la réorganisation de l'équipe de Pic et Croc?

Il y a d'avantage d'enfants ce qui implique de meilleures rentrées financières. Cette réorganisation est donc plutôt à l'avantage de la commune.

11. Page 21: la formulation choisie pour présenter les recherches de projets possibles dans la ZUP n'est pas idéale et laisse entendre qu'un EMS serait l'option choisie...
Le rapport de gestion reflète la vision de la Municipalité. Elle a travaillé sur ce projet et l'assume complètement.

12. Page 26: envisage-t-on de planter de nouvelles espèces?
Non, on laisse la nature reprendre ses droits après abattage.

13. Page 28: Les rapports de gestion précédents mentionnaient la location des terrains communaux, pourquoi cette mention a-t-elle disparu alors que la commune a plus de 50% de terres agricole?
Il n'y a pas eu de changement au cours des dernières années et il n'a pas été jugé utile de remettre ces informations dans ce rapport.

14. Page 31: Quand la réfection des chemins AF sera-t-elle mise en oeuvre?
En principe, encore cette année. Il y a actuellement un « ping-pong » entre la Confédération et le Canton et la Conseillère d'état concernée doit encore signer le bon. Il n'y a cependant pas d'inquiétude à avoir.

15. Page 39: Comment détecter une cyber- attaque?
Un cours de sensibilisation a été suivi par la Municipalité et les employés de l'administration communale, notamment sur la méfiance à adopter à la réception de certains mails et comment éviter d'ouvrir des liens hackés. Chacun sait désormais comment agir en présence de mails suspects.

16. Page 46: le tableau des recommandations est très bien. Manque la mention d'une recommandation de 2020 concernant la réfection de la terrasse du Marteley, réalisée en 2023.